

VILLE DE TROUVILLE-SUR-MER

(Maître de l'Ouvrage)

Accusé de réception en préfecture  
014-211407150-20251217-2025-196-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

**AVENANT N° 2 AU MARCHE 23PA13-3 PASSE EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
R.2194-8 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**ÉGLISE NOTRE DAME DES VICTOIRES**

**Travaux de sauvegarde du clos couvert de l'église de Trouville-sur-Mer**

**LOT N° 3 – Couvertures  
Entreprise GALLIS**

DATE DE L'AVENANT : 13 novembre 2025

N° TIERS :

MONTANT : + 9 284,31 euros HT

N° MARCHE : 23PA13-3

**TRANCHE 1 (FERME)**

- Phase 1 : sans changement
- Phase 2 : + 9 284,31 euros HT
- Phase 3 : sans changement
- Phase 4 : sans changement
- Phase 5 : sans changement
- Phase 6 : sans changement
- Phase 7 : sans changement

**TRANCHE 2 (OPTIONNELLE)**

- Phase 8 : sans changement

**TRANCHE 3 (OPTIONNELLE)**

- Phase 9 : sans changement

**IMPUTATION :**

**LIGNE DE CRÉDIT :**

Ordonnateur :

Madame le Maire de la Ville de Trouville-sur-Mer

**AVENANT N° 2 AU MARCHE 23PA13-3 PASSE EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
R.2194-8 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

Madame Sylvie de Gaetano, Maire de la Ville de Trouville sur Mer, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020

d'une part,

Et l'entreprise GALLIS – 111 Rue du Général de Gaulle, 76520 Franqueville-Saint-Pierre

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT.

**ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT :**

Cet avenant fait suite à l'avenant n°1, qui prévoyait une moins-value de - 50 975.14 € HT.

Le présent avenant intervient en raison de la réception du rapport amiante commandé par la ville pour mise à jour de son diagnostic relatif à la suspicion de présence d'ardoises amiantées sur la couverture de l'église.

Suite au résultat du diagnostic l'entreprise a fourni le devis joint en annexe pour mise en place du retrait de ces déchets toxiques par une entreprise amiante spécialisée.

Ces travaux complémentaires représentent une plus-value de 9 284.31 € HT.

**ARTICLE 2 : MONTANT DES TRAVAUX EN PLUS-VALUE**

La plus-value induites sur la Tranche Ferme et la tranche optionnelle est la suivante :

TOTAL	+ 9 284.31 euros HT
-------	---------------------

**ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DES TRANCHES – MONTANT GLOBAL DU MARCHE**

Tranche ferme et tranche optionnelle

Montant initial : 928 880.98 € HT

Avenant n°1 : - 50 975.14 euros HT

Total tranche ferme et tranche optionnelle après avenant n°1 : 877 905.84 € HT

Montant après avenant n°1 : 877 905.84 € HT

Avenant n°2 : + 9 284.31 euros HT

Total tranche ferme et tranche optionnelle après avenant n°2 : 887 190.15 € HT

Nouveau montant global du marché : **887 190.15 € HT**  
Soit une modification totale de **-4,49 %** du montant du marché.

**ARTICLE 4 : DÉLAIS**

sans changement

**ARTICLE 5 : DATE D'EFFET DU PRÉSENT AVENANT**

Le présent avenant court à compter de sa notification.

**ARTICLE 6 : INCIDENCES SUR LES AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent inchangées.

*Fait en un seul original*

A .....

Le .....

**Signature du prestataire**

*Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »*

Fait en un seul original

A .....

Le .....

Signature du Maître d'œuvre

**ACCEPTATION DE L'AVENANT N°2 PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR**

---

Est accepté le présent avenant

A.....

Le.....

Signature du représentant du pouvoir

adjudicateur habilité par la délibération en date du

.....

## **NOTIFICATION DE L'AVENANT N°2 AU TITULAIRE**

---

*En cas de remise contre récépissé :*

*Le titulaire signera la formule ci-dessous :*

*« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »*

A ..... le .....<sup>1</sup>

Signature

*En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandé avec accusé de réception):*

*Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du marché)*